



# ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### VINGT-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN RÉGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION EN AFRIQUE (PLAN AFI)

*Libreville, Gabon, 16 - 17 juillet 2024*

#### Point 3 de l'ordre du jour : Actions de suivi des Décisions et Recommandations de la 26<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage du Plan AFI et état de mise en œuvre du Programme de travail 2023/24 du Plan AFI

*(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI)*

#### RESUME ANALYTIQUE

Ce document présente des informations sur l'état de la mise en œuvre des Décisions et Recommandations de la 26<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage du Plan AFI, tenue à Nairobi, Kenya, le 24 août 2023, ainsi que celui du Programme de travail 2023/24 du Plan AFI.

**Action :** *Le Comité de pilotage est invité à :*

- a) Prendre note des informations contenues dans ce document ;
- b) Donner des orientations additionnelles pour la poursuite de l'exécution des Décisions et des Recommandations de sa 26<sup>ème</sup> Réunion, après examen de leur état de mise en œuvre (colonne 7 de l'**Annexe A**) ; et
- c) Donner des orientations additionnelles pour la poursuite du Programme de travail 2023/24 du Plan AFI, compte tenu de son état de mise en œuvre en Annexe B.

## 1. INTRODUCTION

1.1 Lors de sa 26<sup>ème</sup> Réunion, le Comité de pilotage du Plan AFI a pris des Décisions et des Recommandations sur les activités et les projets du Programme de travail 2022/23 dans le cadre du Plan.

1.2 Le présent document résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Décisions et Recommandations susmentionnées et du Programme de travail 2023/24 du Plan AFI depuis septembre 2023.

## **2. RESUME DES PROGRES DE LA MISE EN ŒUVRE DEPUIS SEPTEMBRE 2023**

2.1 La 26<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) s'est tenue à Nairobi, Kenya, le 24 août 2023, à l'occasion de la Semaine annuelle de l'aviation organisée sous l'égide du Gouvernement de la République du Kenya. Au cours de cette réunion, le Comité de pilotage a présenté le Programme de travail 2023/24.

2.2 La liste des Décisions et des Recommandations de la 26<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage du Plan AFI (SC/26), ainsi qu'une mise à jour des actions entreprises et/ou requises à l'issue de cette réunion, sont jointes au présent document en Annexe A. De même, les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du Programme de travail du Plan AFI 2023/24 depuis la dernière réunion du Comité directeur sont présentés en Annexe B au présent document.

2.3 Conformément à la recommandation du Bureau de contrôle interne (OIO) de l'OACI, la structure de gouvernance du programme, les termes de référence des Equipes de sécurité des Bureaux régionaux (ROST) et le mécanisme de suivi ont été révisés et seront présentés à la 27<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage pour examen.

2.4 Conformément aux recommandations du 2<sup>ème</sup> Forum de l'Organisation régionale de supervision de la sécurité (RSOO) de l'Afrique et de l'Océan Indien (AFI) qui s'est tenu le 12 octobre 2023 à Nairobi, Kenya, un consultant a été engagé en collaboration avec l'Agence européenne de sécurité aérienne (EASA) pour mener une étude de faisabilité du plan stratégique et de la feuille de route des RSOO de l'AFI abordant les questions liées à la création, à la composition et au financement.

2.5 Conformément à l'objectif fixé par le Comité de pilotage du Plan AFI lors de sa 26<sup>ème</sup> Réunion, la mise en œuvre des projets relevant du Plan progresse dans les domaines de la certification des aéroports, de la revue par les pairs des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP), de la mise en œuvre des programmes nationaux de sécurité (SSP), des principes fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO) et de la gestion de l'information aéronautique (AIM) ; et l'assistance aux États ciblés se poursuit afin d'améliorer les domaines critiques et de renforcer ainsi la capacité de supervision de la sécurité de l'aviation dans la région. Les résultats détaillés de chaque projet figurent en Annexe B du présent document de travail.

2.6 Les équipes de sécurité des bureaux régionaux (ROST) ont mené des activités visant à aider les Etats à améliorer leurs capacités de supervision de la sécurité, notamment la mise en œuvre des Plans d'actions correctives (CAP) de l'USOAP. En conséquence, depuis la 26<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage, une assistance a été fournie à 10 États (Bénin, Burundi, Comores, Djibouti, Guinée, Liberia, Namibie, RDC, Soudan du Sud et Zambie). Le renforcement de l'assistance et de l'engagement auprès des États au fil des ans s'est traduit par une amélioration correspondante de la mise en œuvre effective des éléments cruciaux du système de supervision de la sécurité des États en Afrique. En conséquence, le nombre d'États africains dont la mise en œuvre effective est supérieure à 60 % est passé de 18 à 20, tandis que

le nombre d'États dont la mise en œuvre effective est supérieure à 75 %, conformément à l'objectif du GASP, est passé de 12 à 14.

2.7 Il est important de poursuivre les engagements au plus haut niveau avec les États africains, y compris les pays avec un faible niveau de mise en œuvre effective et qui progressent lentement dans la mise en œuvre de leurs Plans d'action de l'OACI. Plusieurs missions de haut niveau ont été menées dans ces États afin d'obtenir un engagement de haut niveau pour résoudre les carences. À cet égard, plusieurs réunions parallèles ont été programmées par l'OACI pour rencontrer les délégations de ces États au cours de cette 9<sup>ème</sup> semaine de l'aviation de la région AFI à Libreville, Gabon.

2.8 Le soutien des partenaires, visant à aider les États africains à améliorer le niveau de mise en œuvre des normes de sécurité de l'OACI, se poursuit. Les participants à la réunion recevront de plus amples informations sur les diverses initiatives au cours de la séance consacrée aux présentations des partenaires.

2.9 L'analyse des déficiences en matière d'infrastructures aéronautiques a progressé conformément au plan convenu à Casablanca, Maroc, lors du premier Atelier du Groupe de travail technique. L'OACI a conçu le questionnaire d'évaluation et les outils pertinents nécessaires à la collecte des données, coordonné la collecte des informations, effectué l'analyse des données et des informations et rédige actuellement un rapport d'analyse des carences assorties de recommandations techniques. En conséquence, le rapport intérimaire a été présenté à la 2<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de travail qui s'est tenue du 25 au 28 juin 2024 à Addis-Abeba, Éthiopie. Le rapport sur les prévisions de trafic à long terme réalisé par les Services de la circulation et de la navigation aérienne (ATNS) de l'Afrique du Sud a également été présenté et examiné par l'atelier.

2.10 Conformément au programme de travail 2023/24 et en collaboration avec le Bureau mondiale pour la formation (GAT), le cours GSI OPS est actuellement organisé à l'école d'aviation de l'Afrique de l'Est du 1<sup>er</sup> au 18 juillet 2024. 22 candidats de 16 États participent à ce cours. La coordination est en cours pour l'organisation des cours GSI AIR et PEL au cours des troisième et quatrième trimestre de 2024.

2.11 L'OACI a coordonné et convoqué une série de réunions avec la CAFAC et le Groupe AFI et a convenu des prochaines étapes pour lancer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du HRDF au profit des États membres. Des activités de formation ont été en conséquence, proposées par la CAFAC et l'OACI.